

Cahier des charges

Prix de l'Environnement 2025

Récompensant les entreprises menant des projets innovants

Objectifs

La Municipalité souhaite promouvoir l'exemplarité en mettant sur pied un concours permettant d'encourager les entreprises de Porrentruy à s'engager dans des actions concrètes pour le climat. Le Prix vise à récompenser des projets ou initiatives qui sont en adéquation avec la stratégie énergétique et climatique de la ville. Les domaines d'actions sont multiples : réduction de la consommation, production d'énergie, préservation des ressources naturelles. Outre les actions concrètes en faveur du climat, la création de ce prix permet à la Municipalité de montrer sa volonté d'innovation auprès des entreprises locales. Le prix, d'un montant de CHF 2'000.–, sera attribué à la meilleure action menée de la part d'une entreprise de Porrentruy.

Bénéficiaires

Le prix est destiné aux sociétés et entreprises domiciliées ou exerçant une activité sur le territoire de la commune de Porrentruy, qui ont réalisé récemment, ou qui en mettront prochainement en œuvre, un projet dans le domaine de la protection de l'environnement ou du climat, sur le territoire communal de Porrentruy.

Conditions de participation

- L'initiative doit contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale de la vie bruntrutaine et être en adéquation avec le label cité de l'énergie et le plan directeur de l'arbre et de la nature en ville ;
- Elle doit être innovante et originale ;
- Les propositions peuvent prendre différentes formes, de la série de petites actions au projet plus conséquent ;
- Les mesures doivent être prises sur le territoire de la Commune de Porrentruy.

Missions de la Municipalité

- Identifier les potentiels d'actions concrètes pour l'environnement et le climat ;
- Valider la comptabilité avec ses stratégies énergétique et climatique ;
- Valoriser et soutenir les projets retenus et continuer à leur déploiement ;
- En assurer le monitoring dans le temps ;
- Communiquer les projets auprès de la population.

Montant de financement

- Le montant total attribué au(x) lauréat(s) est de CHF 2'000.– ;
- Le montant peut être réparti entre plusieurs dossiers ;
- En cas de qualité insuffisante de l'ensemble des dossiers, le prix peut ne pas être attribué ;
- Il bénéficie d'une communication de la part de la Ville ;

Jury

Le jury est composé de 3 membres. Il est présidé par le conseiller municipal en charge de l'Intendance et de l'Environnement. Il organise lui-même son fonctionnement interne. Il est formé :

- De chef du département de l'Intendance et de l'Environnement ;
- D'un représentant du Service UEI ;
- De la déléguée à l'énergie.

Le Jury peut solliciter la commission de l'équipement et de l'environnement pour préavis.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature contient :

- Une lettre / un formulaire de candidature ;
- Un descriptif détaillé du projet incluant toutes les annexes nécessaires à son évaluation.

Ces documents ne sont pas standardisés et doivent être créés par les candidats.

Un complément d'information peut être demandé de la part du Jury.